

**ARRETE DU MAIRE**

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le

ID : 034-213401201-20260331-AR2026\_006-AI

**OBJET : DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A UN ADJOINT****LE MAIRE DE LA COMMUNE DE JACO**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18 qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du conseil municipal,

**VU** le procès-verbal d'installation du conseil municipal et d'élection du maire et des adjoints en date du 22 mars 2026

**ARRETE****Article 1<sup>er</sup>**

Il est donné délégation à Sophie Cornut, cinquième adjointe, pour les associations culturelles, l'art s'expose à Jacou, le patrimoine historique et la communication.

Délégation de fonctions lui est donnée notamment pour :

- la mise en œuvre de l'animation culturelle de la Ville,
- l'animation des salles d'exposition
- la préservation et la mise en valeur du patrimoine de la commune
- le suivi et la coordination de la communication municipale

Délégation de signature lui est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions.

**Article 2**

Ampliation du présent arrêté sera :

- transmise au représentant de l'Etat
- transmise au comptable de la collectivité
- notifiée à l'intéressée et affichée à la porte de la mairie.

Fait à JACO, le 31 mars 2026

Le Maire,

Renaud Calvat



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Transmis au Représentant de l'Etat le : 08/04/26

Notifié le :

Signature de l'intéressée,